



Délibération n°2024-I-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2024

OBJET : Affectation du résultat du budget de la commune

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Représentés	04
Votants	16

Vote du conseil municipal	
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Mylène HUEBRA, Frédéric DUBOZ, Christian SELAME, Catherine LOMBARD

Etaient absents représentés :
Violetta DUAULT est représentée par Michel VANIER
Yannick TURMEL est représenté par Lucie PIZZONERO
Christelle VALETTE est représentée par Jacques GOMBAULT
Marie-Pierre BERDAT est représenté par Maria-Alexandra GONCALVES

Etaient absents excusés : Adelette WANET

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE, Matthieu HERLIN

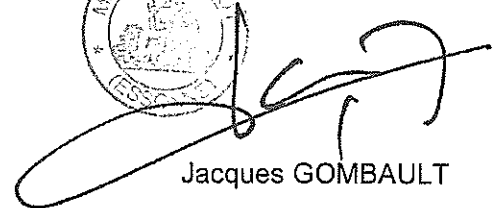
Le Conseil municipal,

- statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 740 155.75 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A) <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 452 966.21€
B) <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 287 189.54€
C) <u>Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 740 155.75€
D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 002 (excédent de financement)	+ 574 604.83€
E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0
Excédent de financement F = D + E	+ 574 604.83€
AFFECTATION + C = G + H	+ 740 155.75€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture de besoin de financement F	320 000 €
2) H Report en fonctionnement R 002	420 155.75€
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques GOMBAULT

Certifié exécutoire	
Compte tenu de la transmission en Préfecture le	05/04/2024
Et de son affichage ou publication le	05/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'OrmoY, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite d'acceptation. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.